

Le ministre nous dit que le gouvernement ne peut prendre son argent qu'à deux endroits, soit en taxant, soit en empruntant; et s'il emprunte en émettant des obligations, il doit payer des intérêts en retour. Eh bien, je dirai au ministre qu'il y a une autre source de revenu, c'est le crédit nouveau créé chaque année, représentant une expansion du pays.

Le crédit nouveau créé chaque année par les banques, nous l'avons vu cet après-midi, le ministre des Finances a reconnu que le crédit est créé par les banques à charte lorsqu'elles consentent des prêts. Qu'est-ce que cela veut dire et qu'est-ce que cela représente par année? Je voudrais me servir des données statistiques qui sont publiées dans le bulletin statistique de la Banque du Canada. Le dernier numéro que j'ai est celui d'octobre 1966, contenant les chiffres que je donnerai. Peut-être que le ministre a une édition plus récente que la mienne, mais je crois que celle que j'ai sera suffisante.

On prend, par exemple, en octobre 1966, la page 661. Dans l'édition du ministre, je crois que ce serait à peu près au tout début, la troisième ou quatrième page du bulletin statistique, je crois que ce serait la quatrième page du bulletin statistique, immédiatement après les rapports de la Banque du Canada, et lorsqu'on commence les rapports des banques à charte. Le titre est «*Chartered Banks monthly series*» ou en français «*Banques à charte, série mensuelle*». C'est au tout début du bulletin statistique de la Banque du Canada.

On voit par exemple que la masse monétaire en circulation, en 1964, était de 15 milliards 598 millions de dollars, composée des réserves en caisse, des «*Cash Reserves*» ou des banques à charte, un milliard 263 millions, en dépôts en dollars canadiens, 15 milliards 598 millions, soit au total un coefficient moyen des réserves en caisse de 8.1 p. 100.

L'année suivante, la même masse monétaire était augmentée à 17 milliards 186 millions. C'est donc dire que, dans le courant de l'année, il y a eu une création de crédit de 2 milliards 588 millions puisque pour une année la masse monétaire était de 15 milliards 598 millions. L'année suivante la masse monétaire était de 17 milliards 186 millions, donc il y a eu une augmentation, et je parle ici de l'accroissement dans le courant de l'année entre 1964-1965, de 1 milliard 588 millions. Et tout ce crédit-là a été créé par les banques du Canada, par les banques à charte.

Eh bien, ce que nous voudrions, c'est que cette différence-là, cette augmentation-là, cet accroissement de crédit soit créé par la Banque du Canada plutôt que par les banques

à charte. Très bien, les 15 milliards 598 millions sont en circulation, sont dans le domaine des banques à charte, et ces 15 milliards 598 millions-là peuvent être prêtés par les banques à charte, avec intérêt, nous l'admettons.

L'année suivante, lorsque le crédit augmente de 1 milliard 588 millions, cette augmentation-là devrait être créée par la Banque du Canada et non par les banques à charte. Non pas tous les 17 milliards 186 millions de 1965, mais simplement le 1 milliard 588 millions qui doit être créé par la Banque du Canada pour venir s'ajouter aux 15 milliards 598 millions qui existaient déjà l'année précédente.

C'est l'augmentation et l'augmentation seulement que nous voulons qui soit créée par la Banque du Canada. Et pour cette augmentation-là, sans intérêt, parce que lorsque les banques à charte la créent, au moment où les banques à charte créent cette augmentation-là, elles ne seront pas obligées de payer de l'intérêt à personne. Elles prêtent et c'est ceux à qui elles prêtent qui lui paient un intérêt. Sur cette augmentation-là, les banques à charte ne sont pas obligées de payer un intérêt à qui que ce soit, c'est l'argent nouveau qu'elles créent, qu'elles n'ont pas en dépôt, qu'elles prêtent sans être obligées de payer de l'intérêt à qui que ce soit, et c'est cette augmentation-là qui représentait en 1965, par rapport à 1964, la somme de 1 milliard 588 millions qui aurait pu être créée par la Banque du Canada et prêtée sans intérêt pour le secteur public.

Prenons maintenant l'autre année. En septembre 1966, le dernier mois que j'ai, la masse monétaire s'était élevée, cette fois-là, à 18,855 millions. A ce moment-là, l'année précédente, il y avait 17,186 millions. En 1966, cette masse de 17,186 millions peut être prêtée par des banques à charte, avec intérêt. Cet argent est déjà sur le marché. Mais comme la masse monétaire, du moins rendue en septembre 1966, a augmenté de 1,869 millions pour être portée à 18,855 millions, c'est cette nouvelle augmentation, correspondant au progrès du pays, qui devrait être créée par la Banque du Canada et prêtée sans intérêt aux municipalités, aux commissions scolaires et aux provinces.

L'année suivante, il y aura une masse monétaire de 18,855 millions et, de nouveau, l'augmentation de la masse monétaire, non pas celle qui existe déjà au début de l'année, mais celle qui se produit dans le courant de l'année et qui est créée, à l'heure actuelle, par les banques à charte, devrait être créée par la Banque du Canada et prêtée sans intérêt pour le secteur public.